Biens classés et zones de protection

Les parties suivantes de la citadelle de Namur: a) les murailles, à l'exclusion des murs de soutènement construits pour l'établissement de la Route merveilleuse et de l'ancienne voie de tram; b) les éléments de fortification et de défense suivants: - les façades et toitures des tours Joyeuse et César; - les façades et toitures des deux tours du Donjon; - les façades et toitures de la tour dite de l'Oubliette et de la casemate médiévale; - la porte de secours; - la porte dite de Médiane; - les façades et toitures de la Grande Garde; c) la Rampe Verte et le chemin de ronde situés versant Sambre de la porte de Médiane à la porte de secours, y compris leurs pavages, les portails et le pont-levis; d) les escaliers situés au niveau du Grognon et permettant l'accès au château et l'escalier appelé "Chemin des Degrés" ou "Pas de Géant"; e) les "120 degrés"; f) les casemates du Fossé de Médiane; g) tous les ouvrages souterrains et les divers tunnels de la Citadelle, exceptés les trois tunnels construits Route Merveilleuse pour le passage du tram

CLASSÉ Patrimoine exceptionnel - La totalité du monument classé présente le caractère exceptionnel.

Identification

Code interne : 92094-CLT-0195-01

Code DGO4 : NAMUR/193

Localisation

NAMUR

Ancienne(s) commune(s) : Namur

Cartographie

Cartographie globale : 

Cartographie du monument : 

Décision

Date d'arrêté : 02/05/1996 (classement)

Date de publication : 27/06/1996

Type(s) de classement

- Monument

Liens utiles

Aides régionales : En savoir plus...

Déductibilité fiscale : En savoir plus...

Commentaire(s)

Un arrêté modificatif a été signé le 21/12/1998, Il est scanné à la suite de l'arrêté initial

Document(s)



Arrêté - 48.93 Ko



Plan - 133.75 Ko

Tous les documents au format ZIP 

Le présent site du SPW Territoire vise à mettre à disposition du public des informations à titre indicatif. Le SPW Territoire n'assume aucune responsabilité juridique quant aux informations diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.